L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN 25 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR

ARMAND LAPOINTE.

IX.

—Suite.—

—Je reviendrai ce soir, dit Jacques Hervey au malade. Ne vous tourmentez pas, suivez mes prescriptions, et dans trois jours vous travaillerez.

—Bien vrai!

—Je vous l'affirme.

La même scène ou à peu près se renouvela chez les trois autres malades.

L'énergique volonté de M. Laroche, l'autorité qu'imposait la tranquille sérénité du médecin et son assurance, obtinrent partout le même résultat.

—Que voulez vous faire des pilules de M. Prosper Malicorne? demanda Jacques Hervey à M. Laroche lorsqu'ils se trouvèrent seuls dans une rue du village.

—Ces pilules! répondit le maréchal de bois, c'est notre salut et notre sécurité à tous.

—Comment cela?

—Ce soir, Malicorne père recevra un billet ainsi conçu: "M. Laroche a l'honneur de prévenir M. Malicorne que les pilules prescrites par M. Prosper Malicorne à Renaud et aux autres malades atteints du choléra, sont entre ses mains, et qu'à la première agression directe ou indirecte de M. Malicorne contre M. Laroche ou ses amis, au nombre desquels se trouve M. le docteur Jacques Hervey, ces pilules seront soumises à l'analyse d'un chimiste et le rapport de celui-ci, avec le nom de l'officier de santé qui les a ordonnées publiés dans les journaux d'Auxerre."

J'espère que cette nouvelle épée de Damoclès, suspendue sur la tête de son fils, le déterminera à cesser les hostilités.

—J'en doute, répondit Jacques Hervey. Les pareils hommes ne se reconnaissent jamais vaincus! Toutefois, je reconnais que la précaution est bonne et que la crainte du ridicule nous donnera quelques mois de répit.

—Je n'en demande pas davantage pour vous créer une clientèle, mon cher docteur, et quand ce résultat sera obtenu vous pourrez mépriser complètement les sourds agissements de votre ennemi.

—J'avais bien raison de vous dire, ce matin: C'est moi qui serai votre débiteur!

—Entre nous, que je sois votre débiteur ou que vous soyez le mien, la chose ne tire pas à conséquence. Créancier ou débiteur, ma conduite est tracée à l'avance et ne déviera plus d'une ligne, demain, n'est ce pas?

—A demain!

Après avoir exécuté la promesse qu'il avait faite à l'aïeule et s'être occupé des derniers devoirs à rendre aux deux décédés, M. Laroche se mit à parcourir le village et entra chez tous les gens qu'il connaissait, et à tous il disait:

—Ma fille allait mourir, et M. Hervey l'a guérie; quatre de mes ouvriers étaient atteints du choléra et, soignés à temps par M. Hervey, le danger a disparu. Faites comme Renauld et les autres si vous tenez à conserver la vie.

Quelques incrédules coururent chez les ouvriers de M. Laroche et s'assurèrent qu'il avait dit vrai. Les enragés partisans de Prosper Malicorne s'abstinrent; les apathiques et les poltrons se laissèrent mourir.

M. Laroche ne s'arrêta pas là.

Il visita ses voisins, ses amis, les fermes proches de sa maison; il parcourut les communes environnantes et parla en tels termes de Jacques Hervey que bientôt, d'Auxerre à Avallon, il ne fut plus question que du nouveau médecin de Château-Bernard. Plus il s'éloignait du village et plus sa propagande était fructueuse; la distance diminuait l'influence de Malicorne.

Pendant ce temps, quelle était la conduite de l'asurier et de son fils?

Le premier jour de l'apparition du choléra, Prosper Malicorne avait fait assez bonne figure. A ceux qui l'interrogeaient sur la nature de l'épidémie à ses malades, il disait: C'est la dyssenterie! Et il prescrivait le repos et la diète, ajoutant à ces deux moyens de médication peu compromettants, chez un malade, les fameuses pilules; chez un autre, du loch; chez un troisième, des cataplasmes; chez un quatrième, de l'eau de riz, qui est le remède des bonnes femmes pour cette sorte de maladie.

—S'il en réchappe deux ou trois, se disait-il, ma réputation sera sauve; quant aux décès, je les attribuerai à l'imprudence des malades.

Mais lorsque arriva le soir et qu'il eut à peu près avéré dans tout le village que le nombre des malades s'élevait à plus de quarante, et que plusieurs cas de mort foudroyante s'étaient présentés, il perdit complètement la tramontane, et pour la première fois depuis qu'il était revenu de Paris, l'idée de consulter un livre de médecine.

A la conscience de son incapacité, à la crainte qu'il éprouvait, vint se joindre un violent dépit lorsqu'il apprit, par l'intermédiaire Gendronneau, que la fille de M. Laroche, atteinte de l'épidémie, avait été préservée de la mort par M. Hervey, et que celui-ci, assisté du marchand de bois, s'était présenté chez quatre habitants, ses clients à lui, Malicorne—qu'il leur avait donné des soins, et qu'un mieux des plus augure s'était manifesté dans leur état.

—C'est bien drôle, tout de même, ajouta Gendronneau, qui voulait se venger un peu sur le fils des transes que lui causait le père.

—Quoi donc? Qu'est-ce qui est drôle? demanda Prosper Malicorne d'un ton bourru.

—C'est que les malades que soigna le nouveau médecin ne meurent pas, tandis que les vôtres!... Vous n'avez point de chance tout de même!

Prosper Malicorne, fort mécontent de l'observation, tourna les talons et rentra chez lui.

—Après tout, se dit-il, qu'est ce que cela me fait! Les écus de mon père ne pouvaient pas m'échapper. J'en ai par-dessus la tête de la médecine, et la clientèle qui me restera suffira bien à m'occuper.

Mais Jean Malicorne ne professait pas sur ce point l'indifférence de son fils; il avait probablement ses raisons pour cela.

L'officier de santé trouva son père dans un état d'exaspération difficile à décrire et qui ne lui était pas habituel, car le rusé personnage savait, en toutes circonstances, dissimuler ses impressions. Bien malin était celui qui lisait dans sa pensée!

Le vieux Malicorne se promenait silencieux et taciturne dans la cuisine; jamais son regard n'avait été plus terrible, jamais son front n'avait été pareillement sillonné de rides profondes.

Julienne Malicorne préparait le repas du soir; elle suivait, inquiète, les progrès de l'orage qu'elle voyait se dessiner sur la figure de son mari.

—Qu'as-tu donc, mon Jean? demanda-t-elle après un long silence.

—J'ai... j'ai... que ton fils est un idiot, et que, par sa sottise et son ignorance, il va anéantir tous mes projets et empêcher la réalisation de mes plus chères espérances.

—Oh! oh! oh! s'écria Julienne.

Il faut avoir habité la campagne bourguignonne pour comprendre la valeur de ces trois interjections ainsi répétées; elles exprimaient tout à la fois la stupeur, le doute et la protestation.

—Il n'y a pas de oh! oh! oh! reprit Malicorne, cela est! J'avais déjà sur le dos le notaire de Vermanton et le Parisien—ce mot, dans sa bouche, était un terme de mépris, presque une injure.—J'en serais venu à bout, je m'en flatte; mais voilà Laroche qui se met de la partie, contre moi, et cela avec des armes terribles que lui a fournies cet imbécile de Prosper! Ça devient grave!

Mme Malicorne, habituée à une admiration irréfléchie et sans borne, n'osait douter des affirmations de son mari.

—C'est-y Dieu possible! s'écria-t-elle avec un geste de profond désespoir.

—Vas-tu pas commencer tes jérémiades, toi, et me casser la tête de tes doléances, dit Malicorne d'un ton colère. Qu'on me donne la paix!

On entendit une porte s'ouvrir et le bruit de bottes frappant les dalles.

—Jean, dit Julienne Malicorne, voilà Prosper!

Il y avait dans ces simples mots un accent de prière si profond que Malicorne ne put s'empêcher d'en être touché.

—C'est bon! dit-il. Sers le souper.

La première partie du repas fut silencieuse.

Lorsque Julienne se fut retirée, comme d'habitude, au moment du dessert, pour s'occuper de ses bêtes, Jean Malicorne prit la parole.

—Eh bien, dit-il à son fils, qu'est-ce que tu penses de cette maladie-là, toi?

—Rien de bon.

—Il n'y a pas besoin d'être médecin pour savoir ça! Il est mort huit personnes aujourd'hui, dit-on?

—C'est possible!

—As-tu au moins l'espoir de guérir quelques-uns de tes malades?

—Est-ce que je sais!

Ce laconisme, cette indifférence, commençait à irriter Malicorne père.

—Et comment nommes-tu cette maladie?

—La dysenterie, dit avec assurance Prosper Malicorne.

—La dyssenterie! Ah! Et si, nous en étions atteints, ta mère ou moi?

—Eh bien, je vous soignerais.

—Comme tu soignes les autres, qui meurent tous, avec tes sacrées pilules.

Prosper rougit jusqu'au blanc des yeux.

—Qu'est-ce qu'elles contiennent, tes pilules? demanda Malicorne.

—Rien qui puisse faire mal.

—C'est-à-dire que tu laisses mourir tes malades, et que les gros sacs d'écus que j'ai dépensés pour t'apprendre quelque chose ont été dépensés en pure perte!

Prosper voulut protester.

—Tais-toi! dit son père; je sais depuis longtemps ce que tu vaux comme médecin, et tes sottises d'aujourd'hui ne m'apprennent rien. Tu ignores même le nom de cette maladie effroyable qui vient nous frapper comme elle frappe les autres. C'est le choléra!

—Le choléra! s'écria Prosper tout inquiet, qui t'a dit cela?

—Celui qui sait guérir, celui contre lequel tu viens de perdre, par ta sottise et ton ignorance, une partie que je soutenais en ta faveur depuis trois années,—je t'aurais pardonné l'ignorance, je ne te pardonne pas la sottise,—et qui devait faire de toi un homme considéré et considérable! Tiens, lis.

Il lui remit la lettre de M. Laroche.

Tandis que Prosper, tout désappointé, lisait le menaçant billet, son père lui demanda de nouveau ce que contenaient les fameuses pilules.

—Et surtout, ajouta-t-il, dis-moi la vérité!

Prosper Malicorne baissa la tête.

—De la mie de pain et de l'axonge.

—De l'axonge! Qu'est-ce que c'est que ça?

—Du saindoux.

Dans toute autre circonstance, le père Malicorne eût beaucoup ri de ce singulier remède, mais il n'était pas en voie de gaieté.

—Ah! grosse bête, va! dit-il avec fureur, la partie est bien perdue et le Parisien est vainqueur! Te voilà en belle passe! Il est facile de prévoir maintenant que dans trois mois tu n'auras pas un seul client.

—Oh! nous verrons bien!

—Je te défends de rien voir et de rien dire! Quand on fait des boulettes, on les mange, et si l'on en fait avaler à ses malades on doit avoir l'esprit de n'en pas laisser entre leurs mains.

—Laroche me payera ça! dit Prosper, et son ami aussi.

—Fais-moi le plaisir de ne t'occuper ni de l'un ni de l'autre, je me réserve ce soin. Au lieu d'être le premier en considération dans le canton, tu seras le premier en richesse, voilà tout!

Prosper ouvrit l'oreille.

—Comment cela? demanda-t-il.

—Si j'écrivais dans les journaux, je te dirais: garde ton prestige au moins encore pendant quelques semaines; mais comme je ne suis qu'un paysan, je me contente de te dire: sois malin, prudent, réservé, et avant qu'il se soit écoulé bien des jours, je te jetterai dans les bras la plus belle fille du département avec une dot de quatre cent mille francs.

Prosper éprouva comme un éblouissement.

Il voulut interroger son père.

—Je parlerai quand il sera temps! dit celui-ci. Bonsoir.

Et il laissa son fils à ses réflexions.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA.

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camélia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ.

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jas. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—4m. No. 45 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Heinn, Commis, Wm. Culbertson; Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 36 de la rue du Camp.

15 oct

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis 5 h. P.M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minute de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 186 de la rue de la Commune.

5 août.—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les mardis à 5 h. P.M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk. Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaises. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Départ, aujourd'hui, MERCREDI, 25 nov., à 5 heures P.M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, le Bayou Chênes, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

J. P. FORGAY, capt. A. MEYNIER, commis. Partira comme ci-dessus Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

21nov—1t.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

R. L. HODGE,

Capitaine V. B. Baranco.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDI—soir.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur St. JOHN, capt. Jas. P. McKilroy, commis, Allen Jumel, et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: Il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1an

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 30 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.

Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

13 nov—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé..........$250,000 00

MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS..........399,921 00

Actif..........276,000

La Compagnie assure contre les risques Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilége de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut donc avoir un intérêt dans le profit sans aucune responsabilité.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président. Jno. I. ADAMS, Vice-Président. BARNETT, Secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne [illegible]

FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.

VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.

PEREIRE, [illegible], samedi, 26 décembre.

PRIX DU PASSAGE [illegible]

Les voyageurs américains qui vont sur le continent [illegible]

Pour fret et passage s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre M. N. O.

nov—22

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPAÑOLITO, CASTELLAR, PELAYO, CORTES, RIVERA, COLON, QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents aménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

30juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.

STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.

STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.

STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie

STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight

STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Coaner.

STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.

STATE OF FLORIDA, 2500 ....

STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA.

partira de son quai, poteau 22, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le ..... DECEMBRE 1874.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 26 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	28 oct.
Strassburg	6 oct.	5 nov.
Feldmarschall Moltke	20	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17
Koeln	29	1

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..........$160 en or.
Entrepont..........45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres..........$150 en or.
Entrepont..........$5

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..........$5 en or.
Entrepont..........

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignataires.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 45 de la rue de l'Union.

6 août—1 an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 28 novembre, à 8 h. A. M.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, la Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman,
CUBA..........Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CUBA,

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Julia, Premier District, le SAMEDI, 28 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60, en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 12 décembre.

12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, SAMEDI, 5 décembre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E. U.)..$25
Passage pour Philadelphie..........50
Billet donné à New-York pour tout le voyage..50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

BILAN

—DE LA—

BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$753,975 67
Tiré en sus	4,262 35
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000 00
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,000 00
Dû par des agents de réserve et de rachat	80,627 82
Dû par d'autres banques nationales	7,146 38
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,751 6
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 27
Dépenses courantes et taxes payées	11,162 22
Primes payées	40,000 00
Échanges pour le Clearing-House	104,313 88
Billets d'autres banques nationales	3,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 60
Espèces	37,973 00
Billets Legal Tender	216,119 00
Total	$1,691,409 54

PASSIF:

Capital payé	$300,000 00
Surplus	27,000 00
Autres profits non partagés	27,000 00
Billets de banques non rachetées	269,985 0
Dividends non payés	240 00
Dépôts individuels	$983,861 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	400 00
Chèques certifiés	11,212 96
Chèques de caissiers non payés	34,037 50—1,030,142 25
Dû à d'autres banques nationales	12,365 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,000 00
Total	$1,691,409 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, J. H. CAIN, N. R. GOGREVE.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 29, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m. Through night express, daily, at 6 p. m. Arrive: Express and Mail daily at 3 p. m. Through night Express, daily at 11 40 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

C. H. ALLEN, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures. Express du soir tous les jours à 6 heures p. m. Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans, Express et malle, tous les jours, à 3 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 25 déc.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St.-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:00 A. M.	Express.......11:25 P. M.
Malle.......6:00 P. M.	Malle.......10:21 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général. 13 avril

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:00A. M.	Express.......11 25 P. M.
Mail.......6:00P. M.	Mail.......10 21A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. april 13

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'embarcadère du chemin, en ville, est établi à l'ancien dépôt, rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 "	9½ "
10 "	11½ "
Midi	1½ " P. M.
2 " P. M.	3½ "
4 "	5½ "
6 "	7 "

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 7 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

8avril—6m

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, EXCEPTE LES DIMANCHES, à 7 A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Le frêt pour le chemin de fer [illegible] heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt après 4 heures.

[illegible] CHAS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1:

Sur les risques d'incendie..$414,663 55
Sur les risques de mer......101,150 52
Sur les risques de rivières.....42,874 55
Total des primes.........$545,658 91
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873. $125,604 00
En moins—Primes remboursées.........11,776 55 $137,382 51

Montant net des primes.........$421,276 40

Réassurances.........$ 42,924 92
Pertes par le feu $196,600 67
Pertes sur mer...... 67,177 00
Pertes sur rivières.........8,774 91 $260,917 64

Dépenses, taxes, etc., loyer.........17,601 46
Commissions des agences.........7,700 87
Réfaction (rebate) aux assurés.........29,773 00
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873......$25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874......25,000 00 50,000 ...... 417,91 00

Réservé pour réclamations non réglées.........$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 40,697 14
Effets à recevoir, pour primes	15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds	125,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,514 50
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,726 00
Primes en voie de recouvrement	166,379 67
Comptes en suspens	3,880
Primes d'agence pour décembre	11,013 22
Mandats	6,700
Succursale	4,624
Louisiana Cotton Factory	1,970
Propriété au coin des rues Canal et Camp	76,882 77
Autres propriétés foncières	22,182 20
Dû par des Compagnies d'assurance	7,465 76
	$874,555 77
Dépréciation	67,550 94
Valeur sur le marché, au comptant	$876,944 83

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	125,604 00
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 15
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	3,361 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 8 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	H. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

26jan—1 an

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No. 31 de la rue du Camp.

CAPITAL..........$500,000

R. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

DIRECTEURS:

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	R. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

23juil—6m JOHN S WALTON, Caissier

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison; Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Forcher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Soies Lisières.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installations de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

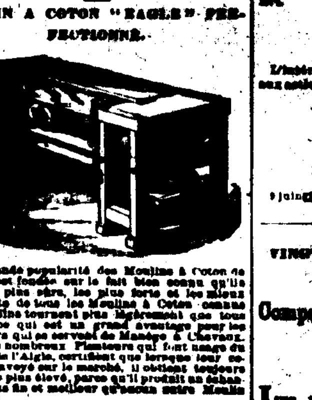

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 19 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 1½ pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies d'autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les Planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un choix incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton du monde. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté des milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies $[illegible] Moulins de 70 scies $[illegible]

[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No. 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

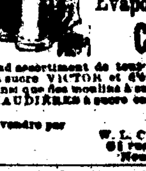

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toute grandeur de moulins à sucre VICTOR et d'Evaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

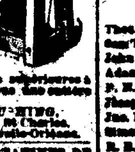

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec la meilleure garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1.600 EN USAGE.

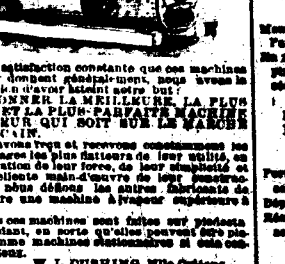

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestals indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

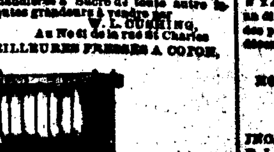

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

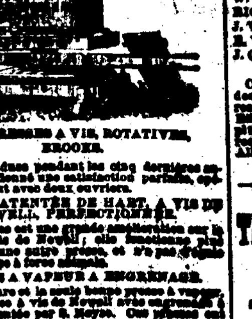

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force manuelle.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par R. Hoyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques-uns des meilleurs planteurs de coton [illegible] QUE D'HUILE UNION, de cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché, et à des prix [illegible] Vis de Newell, de toutes grandeurs [illegible]

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING.

Steel [illegible] No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 106, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu..........$[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]
Sur risques de rivière..........[illegible]

Total des primes..........[illegible]
En moins—primes non expirées..........[illegible]

Total net des primes, le 31 mai 1874..........719 [illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie.....$[illegible]
Sur risques de mer.....[illegible]
Sur risques de rivière.....[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts.....[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes..........[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées..........[illegible]

Bénéfices..........[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières..........[illegible]
Bonds de la ville..........[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer..........[illegible]
Billets garantis par hypothèques..........[illegible]
Billets garantis..........[illegible]
Billets à recevoir..........[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........[illegible]
Bonds de l'Etat..........[illegible]
Actions d'assurance..........[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp..........[illegible]
Actions du Levee Steam Coton Press..........[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company..........[illegible]
Bonds hypothécaires du Turnverein Association..........[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall..........[illegible]
En caisse..........[illegible]

$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 5 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Caord,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
J. F. Generes,	S. L. Hall,
H. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	J. J. Fernandez.

9 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

26 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie..........$[illegible]
Primes de mer..........[illegible]
Primes de rivières..........[illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..........[illegible]

Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie..$[illegible]
Sur risques de mer.....[illegible]
Sur risques de rivière..[illegible]

Taxes, compte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, commissions, etc..........[illegible]

Bénéfices nets..........[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets à recevoir..........[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques..........[illegible]
Prêts sur actions, sur demande..........[illegible]
En caisse..........[illegible]
Propriétés foncières..........[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres..........[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement..........[illegible]

L'extrait qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, le 28 mai 1874.

W. B. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jno. B. Wolfe,
R. B. Pace,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	I. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Gumm.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année..........$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées..........[illegible]

Montant net des primes..........[illegible]
Escomptes et intérêts..........[illegible]

Pertes payées, réassurances et pertes non réglées..........[illegible]
Dépenses générales et taxes..........[illegible]
Réserve et dividende sur actions..........[illegible]

Bénéfice net..........[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché..........
Bons, actions, prêts et billets à recevoir..........
En caisse et primes en voie de recouvrement..........

Total de l'actif..........[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, [illegible] des primes en cours, et avoir payé [illegible] de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. S. GAINES,	JAS. I. DAY,
B. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	HENRY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. HISCOX,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	B. T. TORIAN,
E. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de mer, [illegible] aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement. Au No 81 de la rue du Canal, coin Commune.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

No 122, Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY DAGAN, Aide Caissier.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de grande expirée le 31 mars 1874

[illegible]

En plus, risques non expirés le 31 mars 1873..........16,[illegible] 77

En moins, primes non expirées le 31 mars 1874..........[illegible]

Payé, pertes par l'incendie..........[illegible]
Payé, pertes sur mer..........[illegible]
Payé, pertes sur les rivières..........[illegible]

Payé, réfaction (rebate)..........[illegible]
Payé, réassurances..........[illegible]
Payé, primes remboursées..........[illegible]
Payé, taxes..........[illegible]
Payé, dépenses courantes..........[illegible]
Payé, loyer..........[illegible]
Payé, dépenses, salaires, etc..........[illegible]
Payé, dividende..........[illegible]

En moins, profits et pertes et intérêt..........[illegible]

Bénéfice net..........[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir..........[illegible]
Mobilier..........[illegible]
Atlantic Harbor Bond..........[illegible]
Bons de la ville..........[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net..........[illegible]
En caisse..........[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DE—

Home Mutual Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872..........$[illegible]
Primes sur les Risques de feu..........$[illegible] 15
Primes sur les Risques de rivières..........[illegible]
Primes sur les Risques de mer..........[illegible]

Moins les primes rendues..........[illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873..........[illegible]

Primes nettes pour l'année 1873..........[illegible]
Dépenses pour l'année 1873..........[illegible]

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu..........[illegible]
Sur les Risques de rivière..........[illegible]
Sur les Risques de mer..........[illegible]

Réassurances..........
Taxes..........
Réfaction au lieu de scrip..........
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer..........
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés..........

Moins escompte et intérêts..........

Pertes non réglées..........

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse..........$[illegible]
Billets à recevoir pour prêts et sur hypothèques..........
Billets à recevoir sur Primes..........
Billets à recevoir en voie de recouvrement..........
Propriété foncière..........
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans..........
Actions de Banques..........
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock..........
Actions de Wa[illegible] Press Company..........
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés..........
Bons I. O. des O. F. Hall Association..........
Actions de Compagnies d'assurance..........
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association..........
Comptes suspendus de Bons et d'Actions..........

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues..........$[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées..........$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc..........

Total de l'Actif..........[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
W. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Bieler,	S. L. Nathan,
J. W. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Feldmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Richard,
H. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Bader,
R. Widermann		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 février 1874.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes..........$[illegible]
Tiré en délà des dépôts..........
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........
Autres actions, bons et hypothèques..........
Dû par des agents de rachat et de réserve..........
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........
Local de la banque..........
Autres Propriétés foncières..........
Mobiliers et installations..........
Dépenses Courantes..........
Taxes payées..........
Primes..........
Echanges pour le Clearing House..........
Billets d'autres Banques Nationales..........
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels..........
Espèces..........
Billets Legal Tender..........

PASSIF.

Capital payé..........$[illegible]
Surplus..........
Escompte..........
Change..........
Intérêt..........
Circulation Nationale non rachetée..........
Dividendes non payés..........
Dépôts Individuels..........
Chèques Certifiés..........
Dû à des Banques Nationales..........
Dû à des Banques et à des Banquiers de l'Etat..........

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 18 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact: B. POURSINE, H. G. HEISS, A. W [illegible]

ASSURANCES.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait des Bulletins émis semestriels.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874..........$[illegible]
Pertes payées dans l'année..........[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874..........[illegible]
Intérêt et épargnes reçus..........[illegible]
Montant net des bénéfices—primes de l'année fiscale..........[illegible]
Bénéfices nets bruts après paiement de $120,000 d'intérêts..........[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année:
Intérêts..........10 pour cent
Primes..........30 pour cent

Actif:

30 avril 1874..........$1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant du prime.

Le 28 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie, 1,[illegible], et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. H. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph Mellon.

1avril—1an

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu..........$[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]
Sur risques de rivières..........[illegible]

Total des primes..........[illegible]
Moins primes rendues..........[illegible] 77

Primes acquises..........[illegible]
Déduire—Pertes par le feu....$[illegible]
Pertes sur mer........[illegible]
Pertes sur rivières........[illegible]

Réassurances..........[illegible]
Réfactions (rebate)..........[illegible]
Taxes..........[illegible]
Loyer..........[illegible]
Dépenses, et profits et pertes..........[illegible]

Réservé pour primes non-terminées..........[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes..........
Comptant..........
Comptes en voie de collection..........
Billets recevables..........
Prêts sur garanties..........
Prêts sur hypothèques..........
Stocks et Bons..........
Installations de bureaux et meubles..........
En mains d'agents en Europe, etc..........

Moins intérêts non payés et dividendes..........

Copie exacte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31ème jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Hamann
A. Turner,	C. Berner,	C. J. Leeds,
A. M. Pursier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunner,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	W. H. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	B. Gourdain,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Ross.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux Sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 29 novembre 1873.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de..........$[illegible]

Encaissé depuis cette époque:

Pour cotisations d'admissions, reçues du Collecteur..........$[illegible]
Reçu comme don de Sociétaire..........
Reçu, pour deux crédits d'associés..........
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poêle..........

Total des recettes..........
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu..........
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, ses appointements, et pour blanchissage..........
Payé aux Médecins pour honoraires..........
Payé aux Pharmaciens..........1,172 27
Payé au Secrétaire..........
Payé pour annonces, registres, frais de bureau..........
Payé au Collecteur, sa commission..........
Payé, pour six bons de secours..........
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux..........1,770 [illegible]
Payé, pour différents ustensiles de cuisine..........
Payé, pour lingerie, confection de sommiers, etc..........
Payé, pour provisions diverses..........
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz..........
Payé, pour inhumations..........
Payé, pour funérailles..........
Payé, pour remboursements d'épargnes..........

Balance en caisse ce jour..........

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de 51 membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de..........
A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société..........

Total..........
A déduire pour 18 admissions à 11 chaque, dont le produit a été versé dans la caisse de la mutualité..........

Restant à la caisse de bienfaisance..........

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux ou terrains au Cimetière St-Louis, 2ème District, s'élèvent à environ..........
L'estimation des meubles, linge, ustensiles de cuisine, la pharmacie, des accessoires et les médicaments..........

Représentant un total de..........
Sur lequel sont encore dues par la Société 18 actions, soit..........

Actif net..........

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, en novembre 1872, de..........1,[illegible] membres

Perdus sur ce nombre:
Décédés à l'Asile..........
Décédés à domicile..........
Démissionnaires..........
Rayés aux assemblées générales..........

Restant de l'ancien effectif..........
Reçus depuis la même époque..........

Donnant l'effectif actuel de..........
Classés ainsi qu'il suit:
Pensionnaires à l'Asile..........
Anciens membres honoraires..........
Sociétaires suspendus, comptant à l'effectif..........
Fils de Sociétaires, payant ½ cotisation..........
Veuves de Sociétaires..........
Membres actifs..........

Service médical.

Rapport du Dr. Touatre constate qu'il a été traité à l'Asile [illegible] sociétaires qui y sont restés [illegible] journées donnant environ [illegible] journées par malade; de plus, ses rapports mensuels établissent qu'il a fait à domicile [illegible] visites dans le 1er District; ceux des Docteurs Escoubas, de Roaldès et de d'Aquin, accusent [illegible] visites pour les 1er et 2ème Districts; enfin, le 3ème District, confié à M. A. de Roaldès, a nécessité [illegible] visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le Service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, à partir du 29 novembre:

[illegible] Giraud, Président, 71, rue Dumaine.
F. Puissegur, Vice-Président, [illegible]
L. Revol, Trésorier, rue de Chartres, [illegible]
L. Schweitzer, [illegible], Royale, [illegible]
[illegible], Vieille-Levée.
J. [illegible], 13, Ste-Anne,
J. [illegible], rue Poydras
B. [illegible], 55, au Marais
[illegible] rue d'Orléans.
M. C. Bourgeois, rue Toulouse et Chartres, [illegible]
J. [illegible], 113, rue St-Pierre.

Formant le comité de finances.

Formant le comité de secours.

Comité d'admission.

Les Sociétaires suivants sont nommés dans les Médecins suivants:

[illegible]—A. Barbier, 162, Bienville.
[illegible]—F. F. Chevet, 332, rue de Chartres
[illegible] de l'Asile—F. Dubroca.
[illegible]—Pour l'Asile et le 3ème District: Dr. J. Touatre, rue Dumaine, 142.
Pour le 1er et le 2ème District: Dr. E. Escoubas, 281, Villeré.
Pour le 3ème District: Dr. A. de Roaldès, [illegible], Rampart.

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 30 mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie..........$[illegible]
Sur risques de rivières..........[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]

En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874..........$[illegible]
Primes remboursées..........[illegible]

Montant net des primes..........[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie..........$[illegible]
Sur risques de rivières..........[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]

Réassurances..........[illegible]
Réfaction (rebate)..........[illegible]
Taxes d'Etat et d'agence..........[illegible]

DEPENSES BRUTES.

Bureau local..........
Agences..........

Profit et Pertes..........

Balance..........
En plus—
Escomptes, intérêt, épargnes reçues..........
En moins—
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second intérêt..........

Bénéfice net..........$147,734

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse..........$[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........
Billets à recevoir, prêts sur garanties..........
Billets à recevoir à courte échéance..........
Actions de banques et autres actions..........
Actions de chemins de fer de la ville..........
Bons de la ville et autres bons..........
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane..........
Bons de l'Odd Fellows Hall Association..........
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs..........
Immeubles..........

$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 30 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 28 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874..........$[illegible]

Sur les risques d'incendie..........
Sur les risques maritimes..........
Sur les risques de rivières..........

Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie..........
Sur les risques maritimes..........
Sur les risques de rivières..........

Moins..........
Taxes..........
Réassurances..........
Loyer..........
Primes retournées..........
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins..........

Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874..........

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville..........
Prêts sur gages..........
Billets pour primes à courte échéance..........
Actions de banque et autres actions..........
Biens fonciers..........
Primes en voie de perception..........
En banque..........

Total de l'actif..........

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 149, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres annexés sur décès..........$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes..........2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes..........

Montant payé sur 25 décès..........$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, Sceau de Cour, de Poste, Loyer et Salaires..........

PASSIF.

Polices Série "A."..........
Polices Série "B."..........

ACTIF.

En caisse..........
Décès payés "non réclamés"..........
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton..........
Chemin de fer Canal et Claiborne..........
Banque d'Amérique..........
Banque Nationale Mutuelle..........
Dû par assessments en voie de recouvrement..........
Meubles de Bureau..........
Billets et reçus..........

I. N. MARKS, Président.

L. A. POURRIER, Trésorier.

3 août—1 année.

RAPPORT SUR L'ETAT

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$1,[illegible] 71
Tiré en trop..........
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........
Autres actions, bons et hypothèques..........
Dû par des agents de rachat et de réserve..........
Dû par d'autres banques nationales..........
Dû par d'autres banques et banquiers..........
Local de la Banque..........
Autres propriétés foncières..........
Meubles et installations..........
Dépenses courantes..........
Taxes payées..........
Primes sur Bons des Etats-Unis et autres..........
Items, comptant..........
Echanges pour le Clearing House..........
Billets d'autres banques nationales..........
Petite monnaie (y compris les nickels)..........
Espèces..........
Billets, legal tenders..........

PASSIF.

Capital payé..........
Surplus..........
Escompte..........
Echange..........
Intérêt..........
Profits et pertes..........
Circulation de banque nationale non rachetée..........
Dividendes non payés..........
Dépôts individuels..........
Dû à des banques nationales..........
Dû à d'autres banques et banquiers..........
Billets escomptés..........

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 15 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins: ALF. MOULTON, A. H. BOYD, CHAS. H. SLAYBACK. Directeurs.